

de franchir les lignes de piquetage à Toronto à cause de menaces d'éventrement de pneus et d'autres actes de violence de la part d'éléments radicaux qui ne constituent qu'une faible minorité au bureau de poste de Toronto. En outre, la majorité des employés ayant exprimé le désir d'y demeurer au travail, quelles mesures prend-on pour rejeter ces mauvais éléments?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Peut-être devrais-je expliciter ma réponse afin d'être plus précis. Les messagers ou camionneurs ont été avisés de ma part, à titre de ministre des Postes que, s'ils respectaient les lignes de piquetage qui n'en sont que pour des fins d'information et des motifs idéologiques, c'était leur droit, mais que le public canadien n'allait pas souffrir à cause de leur idéologie et que s'ils refusaient de franchir ces lignes de piquetage, ils seraient suspendus et remplacés par des camionneurs qui ne partagent pas nécessairement leurs principes.

Quant à la seconde partie de la question à propos de dommages aux camions, ainsi que l'a mentionné très justement l'honorable représentant, ces actes de violence sont survenus dans la nuit alors que les camions étaient sous la garde d'une agence privée de sécurité que l'on a depuis accusée de négligence. Il n'y a pas de preuve établissant que ce sont des éléments radicaux du syndicat qui ont endommagé les camions; ces dommages peuvent avoir été l'œuvre d'éléments radicaux étrangers au syndicat. Une chose est sûre, c'est que les camionneurs ne peuvent avoir raison sur les deux plans—respecter les lignes de piquetage pour des motifs idéologiques et s'attendre que le public canadien essuie des pertes financières par suite de leur conception du bien et du mal.

M. Dinsdale: Étant donné l'inquiétude exprimée par le président du syndicat des postiers qui s'est traduite par son absence au comité Finkelman hier, y a-t-il possibilité de rapprochement avec le syndicat pour mettre fin à la tendance à la violence dans la grève à Toronto?

M. Mackasey: Il y a un autre aspect de la situation qui n'est pas sans rapport, et c'est celui des négociations au sein du ministère des Postes lui-même. Quand j'ai accepté ce portefeuille il y a huit mois, mon objectif était d'accroître l'efficacité au ministère des Postes en élevant le moral des employés, en instituant une certaine forme de démocratie ouvrière au niveau local et en réduisant l'ingérence non délibérée d'autres ministères du gouvernement. J'avais présumé que les chefs syndicaux cherchaient notre collaboration et étaient prêts à offrir la leur. Lorsque le président du syndicat refuse de comparaître devant le comité de la Chambre sous prétexte qu'il doit se rendre à Toronto pour éviter des actes de violence alors qu'au même moment il publie une circulaire ou un bulletin incitant à la violence, on se demande si les chefs syndicaux travaillent pour le bien de leurs membres.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Ajoutez à cela le fait que l'équipe de négociateurs pour le syndicat me pose à moi et à notre équipe conjointe de représentants du Conseil du Trésor et des Postes, des conditions préalables à toute négociation au nom des travailleurs, des conditions impossibles comme

Questions orales

l'obligation de constituer une société de la Couronne, de leur verser des paiements de rétroactivité, d'empêcher toute automatisation. Ce sont toutes des conditions impossibles à remplir. Il est évident donc qu'ils n'ont aucunement l'intention de négocier de bonne foi et que les perdants seront les 98 p. 100 de travailleurs des postes qui sont fondamentalement d'honnêtes et de braves Canadiens qui veulent tout simplement se mettre au travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DANS LA REVUE «MACLEAN'S»—DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Hier, à la Chambre, en réponse à une question de privilège soulevée par le député des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une citation qui lui aurait été attribuée dans le *Maclean's*, le ministre a dit, comme le rapporte le *hansard* à la page 3628:

Je n'ai rien dit en ces termes.

Je demande au ministre—et je choisis mes mots avec soin—s'il signifiait par là qu'il n'avait pas dit, au sujet des autochtones, les phrases suivantes, dans un contexte quelque peu différent, mais qui s'insèrent dans le même paragraphe:

«Mais qu'ont-ils fait pour le Canada? Ont-ils découvert le gaz? Ont-ils découvert le pétrole? Ils n'ont même pas inventé la roue. Lorsque nous sommes venus ici ils traînaient encore les charges sur un traivois fait de deux bâtons.»

Le ministre a-t-il dit ces phrases, oui ou non?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas prononcé ces paroles sur un ton exprimant les sentiments qui sont ici exprimés. J'ai parlé, hier soir encore, avec l'auteur de l'article et elle a reconnu que nous n'avions pas traité des autochtones ou de mon opinion sur eux pendant toute la durée de l'entretien. Elle a dit que, pendant que nous parlions du pipe-line du Mackenzie, j'avais fait quelques commentaires sur le fait que des sociétés américaines nous avaient aidés à exploiter notre pétrole et que certains d'entre nous avaient marché sur du pétrole pendant longtemps. Mais ces remarques ne visaient pas les autochtones. Je répète que toute la citation est tout à fait hors contexte. Nous ne parlions pas des autochtones, selon l'auteur, au moment où elle a rédigé ce rapport. Ce que je veux dire à la Chambre, c'est que ce ne sont nullement mes sentiments. En fait, ils se situent juste à l'opposé.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Écoutez d'abord la question, parce que c'est important.

Une voix: Portez une accusation, alors.